

Vous êtes un professionnel ?

Pour recevoir notre périodique trimestriel, veuillez verser 25€
par année civile au compte de La Porte Ouverte
(IBAN : BE22 0012 8823 2647 - BIC : GEBABEBB)

Vous êtes famille d'accueil ou sympathisant ?

Votre paiement servira de cotisation annuelle (= année civile!) et comprend l'envoi de notre périodique ainsi qu'une réduction substantielle lors de nos activités.

Le cout réel de notre périodique est de 25€ par an, mais, pour ne pénaliser personne, et grâce au support de nos mécènes, nous maintenons la cotisation minimum à 15€ par famille et par an.

Toutefois, si vos moyens le permettent, nous vous demandons de verser un peu plus.

Vous pouvez aussi soutenir nos actions via un don défiscalisé à 45% à condition de respecter strictement les règles légales :

- ⇒ le don NE PEUT PAS couvrir une cotisation. Il est donc impératif de faire un premier versement d'au moins 10€ sur notre compte habituel (IBAN : BE22 0012 8823 2647 - BIC : GEBABEBB) au nom de La Porte Ouverte. Cela nous permettra de vous envoyer le périodique.
- ⇒ le don doit être d'un minimum de 40€
- ⇒ il doit être versé sur le compte d'Arc-en-Ciel (IBAN : BE41 6300 1180 0010 - BIC : BBRUBEBB) avec la mention **obligatoire** « Projet 93 - La Porte Ouverte » (attention! si la référence n'est pas exacte, nous ne recevrons pas votre don!).
- ⇒ L'attestation fiscale vous sera envoyée par Arc-en-Ciel au début de l'année suivante pour que vous puissiez l'incorporer à votre déclaration fiscale.

D'avance, un très grand merci de votre confiance et de votre soutien !